



STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE DES SOLIDARITÉS

DEMANDE DE SUBVENTION 2025

FORMULAIRE À TRANSMETTRE À :

DIRECTION SOLIDARITÉ SANTÉ

MISSION PARTENARIATS INNOVATION SOCIALE

PAR MAIL À : solidarites@rennesmetropole.fr

**APPEL À COMMUNS
SOLIDARITÉ ET ÉGALITÉ
"ACCÈS AUX DROITS"**

Coordonnées de l'association demandeuse

Nom de l'Association :

Code APE : N° SIRET :

Adresse postale :

Tel : Adresse mail :

Objet de l'Association :

NB total d'adhérent.e.s :

Nom et Fonction du/de la responsable du dossier :

Tel : Adresse mail :

Nom du Projet :

.....

Dates(s) :

Lieu(x) :

Durée :

Présentation du projet (historique, contexte et émergence du projet, besoins du territoire...)

.....
.....
.....

En quoi votre action répond à un ou plusieurs objectifs de l'appel à communs :

.....
.....
.....

Quelles sont les étapes du projet ? le planning ?

.....
.....
.....

Public visé : (plusieurs réponses possibles)

- Personnes en situation de précarité alimentaire et/ou sociale
- Personnes en situation d'isolement
- Personnes victimes de discriminations (racisme, sexisme, LGBTQIA+phobie)
- Personnes en situation de mal logement
- Personnes non nationales
- Personnes en situation de monoparentalité
- Personnes entre 16 et 25 ans ni en emploi et ni en formation,
- Personnes âgées ou aidants.es
- Autre. Précisez :

Territoire d'interventions

.....
.....

Nombre de bénéficiaires attendus par commune :

.....
.....
.....

Partenaires opérationnels

.....
.....

En quoi et comment votre action répond-elle à 1 ou plusieurs critères d'appréciation cités dans le cahier des charges ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Montant de la subvention sollicitée :

Budget Prévisionnel du projet

Nature des Dépenses	Montant	Nature des Recettes	Montant
TOTAL		TOTAL	

Autres subventions, détailler et préciser "notifiée" ou "sous réserve"

Pièces à joindre obligatoirement au dossier :

- Statuts de l'association à jour et signés par le Président ou la Présidente
- RIB de l'association
- Copie du récépissé de déclaration ou modification en Préfecture
- Composition du bureau actualisée
- Bilan de l'action 2024 soutenue au titre de l'appel à communs

Dossiers à envoyer à l'adresse : solidarites@rennesmetropole.fr

Seront étudiés uniquement les dossiers complets transmis avant le 31 janvier 2025

Pour tout renseignement : Céline HOGNON-KRETZ 02.23.62.29.52

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de Rennes Métropole via le [formulaire de contact](#) "e-démarches" du site internet (<http://metropole.rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à Madame la Présidente de Rennes Métropole - A l'attention du Délégué à la protection des données - 4 avenue Henri Fréville - CS93111 - 35031 Rennes Cedex Plus d'informations sur : <https://www.cnil.fr>

ANNEXE

Éléments de définition

Pour une alimentation saine et durable

- Contribue à préserver et protéger la biodiversité
- Est culturellement acceptable
- Est économiquement équitable, accessible et abordable
- Est nutritionnellement sûre et saine
- Permet de préserver et enrichir les ressources naturelles et humaines
- Est Issue d'une agriculture durable, écologiquement viable socialement juste et humaine

Lutte contre les discriminations

- Action visant à lutter contre les discriminations relatives à un ou plusieurs des 25 critères reconnus par la loi (Age, Origine, apparence physique, adresse, situation de famille, sexe, orientation sexuelle, mœurs, état de grossesse, opinion syndicale, opinion philosophique, religion, état de santé, caractéristique génétique, perte d'autonomie, particulière vulnérabilité économique, capacité à s'exprimer dans une autre langue que le français, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une race, une nation, refus des personnes à subir des fait de bizutage; handicap, patronyme, identité de genre, domiciliation bancaire, harcèlement, opinion politique ..)
- Action visant à sensibiliser ou à former aux questions de discrimination un public scolaire, professionnel ou le grand public.
- Implication des personnes concernées par les discriminations dans l'identification du besoin, dans la construction de la réponse, dans sa mise en œuvre et dans l'évaluation du projet

La lutte contre l'isolement des personnes âgées

Les aînés peuvent se retrouver plus facilement isolés que d'autres catégories de populations (perte d'autonomie, veuvage, éloignement familial, etc.). Le repli sur soi peut aussi être accentué par la crainte de déranger et la difficulté à demander de l'aide. Enfin certains facteurs socio-culturels augmentent le risque d'isolement des personnes âgées comme de faibles revenus, ou l'absence de maîtrise de la langue française. La lutte contre l'isolement peut prendre différentes formes :

- Actions d'accompagnement pour se rendre à des activités culturelles ou de loisirs en dehors du domicile ;
- Actions de visite au domicile des personnes (courtoisie, jeux etc.)
- Actions favorisant les échanges intergénérationnels.
- Actions favorisant les liens sociaux.

À noter : des projets en faveur des personnes âgées ne portant pas sur la question de l'isolement peuvent être déposés dans le cadre de l'appel à commun au titre notamment du soutien aux aidants, de l'accès aux droits, etc.

Innovation sociale

Réponse à un besoin social.

- Un besoin social est identifié ainsi que l'insuffisance des réponses
- La raison d'être du projet est de mettre en œuvre une réponse nouvelle

Processus participatif

- Implication des parties prenantes (bénéficiaires, acteurs public et privés) dans l'identification du besoin, dans la construction de la réponse, dans sa mise en œuvre et dans l'évaluation du projet

Liens avec le territoire

- La réponse est nouvelle par rapport aux solutions disponibles sur le territoire
- Les parties prenantes du territoire publics et privés sont impliqués,
- Les parties prenantes sont impliquées dans la gouvernance

Génération d'effets positifs

- Un impact positif et mesuré sur d'autres besoins ou finalités comme l'impact environnemental,

Processus

- Le projet est une expérimentation ayant vocation à changer d'échelle et/ou à inspirer de nouveaux projets
- Le projet suscite d'autres innovations
- Le projet entraîne un changement dans les pratiques